

Chef·fe de chant ^[1]

Sous l'autorité du·de la directeur·trice musical·e, il·elle est responsable de l'accompagnement des auditions, des répétitions musicales ou scéniques, des concerts et des représentations des artistes interprètes.

Lors des répétitions musicales ou scéniques, il·elle assure les notes et corrections musicales aux solistes, les répétitions individuelles qui peuvent être nécessaires, ainsi que le suivi en salle et les notes pour le·la chef·fe d'orchestre.

URL source: <http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-artistiques/musique/chef-chant>

Liens

[1] <http://www.cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-artistiques/musique/chef-chant>